

Séance publique du mercredi 28 juin 2023

Convoqué le jeudi 22 juin 2023, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20h, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

Présents :

Patrice LECLERC, Anne Laure PEREZ, Mohamed OUCHELI, Sébastien TOUMI, Grégory DEULORD, Alexandra D'ALCANTARA, Roger DUGUE, Isabelle MASSARD, Ewa SAREK, Cécile HERTEL, Celine LANOISELEE, Nadia BINAHDANE, Zineb ZOUAOUI, Laurent NOEL, Carole LAFON, Christophe BERNIER (arrivé à 21h33), Nadia MOUADDINE (départ à 21h03 représentée par Patrice LECLERC), Ibrahima NDIAYE, Sonia BLANC, Véronique DESMETTRE, Richard MERRA, Khalid DAMOUN, Eloi SIMON, Mohammed DDANI, Aymeric LABADIE, Ahcen MEHARGA, Laetitia GHIRARDI, Christelle NEDELEC

Etaient représentés :

Yasmina ATTAF (représentée par Anne Laure PEREZ), Philippe CLOCHETTE (représenté par Roger DUGUER), Maria Blanca FERNANDEZ (représentée par Laurent NOEL), Sofia MANSERI (représentée par Zineb ZOUAOUI), Christian DESCHENES (représenté par Sonia BLANC), Zine BOUKRICHE (représenté par Alexandra D'ALCANTARA), Aurélie REMACLE (représentée par Eloi SIMON), Fabienne MOREAU (représentée par Isabelle MASSARD), Mariama GASSAMA (représentée par Carole LAFON), Elsa FAUCILLON (représentée par Ibrahim NDIAYE), Jacques BRIFFAULT (représenté par Celine LANOISELEE), Sylvie MOREL (représentée par Véronique DESMETTRE), Karine CHALLAH (représentée par Laetitia GHIRARDI), Sinan KARAKUS (représenté par Christelle NEDELEC)

Absents excusés :

Ibrahima DIALLO, Philippe HALAIS

Ne prend pas part au vote :

Nombre de votes pour : 40

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions :

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur :

92-819200367-20230628-Im100000013610-DE

92-819200367-20230628-Im100000013610-DE

92-819200367-20230628-Im100000013610-DE

92-819200367-20230628-Im100000013610-DE

92-819200367-20230628-Im100000013610-DE

92-819200367-20230628-Im100000013610-DE

92-819200367-20230628-Im100000013610-DE

92-819200367-20230628-Im100000013610-DE

92-819200367-20230628-Im100000013610-DE

Autorisation de signature d'une convention entre la ville de Gennevilliers et le CAUE 92

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant la volonté municipale de concerter les habitant.es du quartier des Agnettes au projet de résidentialisation du secteur de la dalle Marcel Lamour prévue dans la convention ANRU,

Considérant que le CAUE 92, association à but non lucratif créée par la loi sur l'architecture de 1977, mis en place par le Conseil général des Hauts-de-Seine en 1979, est un organisme de mission de service public à la disposition des collectivités territoriales et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet d'architecture, d'urbanisme et d'environnement,

Considérant que les actions du CAUE revêtent un caractère pédagogique afin de promouvoir les politiques publiques qualitatives au travers de missions d'accompagnement des maîtres d'ouvrage,

Considérant que le programme d'activités du CAUE, arrêté par son conseil d'administration et approuvé par l'assemblée générale, prévoit notamment la mise en place de conventions de missions d'accompagnement des maîtres d'ouvrage,

DELIBERE

Article 1 : Autoriser le Maire à signer la convention entre la ville de Gennevilliers et le CAUE, définissant les modalités pratiques, juridiques et financières du partenariat relative à la démarche de concertation pour le réaménagement de la dalle Marcel Lamour située au quartier des Agnettes.

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982
Acte reçu par le représentant de l'état

Le Maire
Patrice LECLERC

le 05/07/2023
Affiché le 06/07/2023
Exécutoire le 06/07/2023



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "P. Leclerc", written over a horizontal blue line.

Signé électroniquement le
Le 5 juillet 2023